Image not found or type unknown

Licenciement contrat de professionnalisation

Par **jerome587**, le **17/09/2010** à **15:09**

Bonjour,

Je me présente à vous aujourd'hui car ma concubine viens de ce faire renvoyer de son contrat de professionnalisation au bout deux jour.
En effet elle à commencée hier le 16 septembre pour un Contrat pro de 1 ans avec une durée de période d'essai de 1 moi hors le patron aujourd'hui la renvoyée pour le motif qu'elle n'habite pas la même ville que l'entreprise, même 10km autour, il n'est pas d'accord.
De plus elle était en vue de prendre un appartement a 15 km de son lieu de travail.

A t'il le droit de faire cela ? qu'elle recourt pourrait-elle avoir ? et est ce que ma concubine pourrait éventuellement exiger une lettre de rupture du contrat venant de la main du directeur avec pour objet du renvoie la raison que je vous ai donné au dessus car il n'a fait que lui dire ?

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement

Jérôme B

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés